

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 17 avril 2014 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Mesdames et Messieurs:

Christine Caron, vice-présidente et représentante de Saint-Simon-les-Mines

Annie Labbé, représentante de Sainte-Aurélie

Germain Paquet, représentant de Saint-Évariste de Forsyth

Jeannot Drouin, représentant du Village du Lac Poulin

Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset

Jean-Marc Doyon, représentant de Saint-Benoît-Labre

St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie

Elzéar Dupuis, vice-président et représentant de Saint-René

Gilles Pedneault, représentant de Saint-Côme-Linière

Marcel Busque, représentant de Notre-Dame-des-Pins

Daniel Campeau, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Jean-Pierre Fortier, représentant de Ville Saint-Georges

Yvan Paré, représentant de Saint-Martin

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Éric Maheux, président et représentant de Saint-Prosper.

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 4531-14

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant les items suivants :

11.1 Mandat à WSP Canada Inc.;

11.2 Contrat de service Weigh-Tronix Canada ULC;

11.3 Tubulure d'érablière;

Et en enlevant l'item :

7.3 Journalier pour ramassage de papiers sur le terrain.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4532-14

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE TENUE
LE 20 MARS 2014**

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Germain Paquet
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 20 mars 2014 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 17 avril 2014;
- Le tonnage de matières résiduelles acheminées au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités membres de la Régie au cours du mois de mars 2014;
- Le tonnage des matières récupérées (bac bleu) au cours du mois de mars 2014, selon les données transmises par l'entrepreneur au dossier;
- Le rapport des diverses activités de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud au cours de l'année 2013;
- Le rapport 2013 préparé par Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. en ce qui concerne principalement les eaux de lixiviation, les eaux souterraines, les eaux de surface et l'eau potable. Ce rapport comprend également le suivi d'opération et d'entretien du système de traitement des eaux de lixiviation, de même que le rapport d'interprétation des résultats.

RÉSOLUTION NO: 4533-14

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Madame Annie Labbé
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques suivants :
#C-1400191 à #C-1400242 inclusivement de même que les chèques
#P-1400090 à #P-1400127 inclusivement pour un déboursé total de
263 275.75\$.**

ADOPTÉE

INFORMATIONS – PLAN DE COMMUNICATION

Madame Audrey Paquet, agente aux communications à la Régie, fait un compte rendu verbal aux administrateurs présents, des dossiers qu'elle a traités depuis sa dernière rencontre avec les membres de cette assemblée ainsi que des actions à venir dans les prochaines semaines.

RÉSOLUTION NO: 4534-14

REFINANCEMENT D'UNE SOMME DE 1 879 000.00\$ - RÈGLEMENT #30-01

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud souhaite emprunter par billet un montant total de 1 879 000.00\$:

| Règlement numéro | Pour un montant de \$ |
|------------------|-----------------------|
| Règlement #30-01 | 1 879 000.00\$ |

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 879 000.00\$ prévu au règlement d'emprunt numéro 30-01 soit réalisé;

QUE le ou les billets soient signés par le président et le secrétaire-trésorier;

QUE le ou les billets soient datés du 24 avril 2014;

QUE les intérêts sur le ou les billets soient payables semi-annuellement;

QUE le ou les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

| | |
|------|--------------------------------|
| 2015 | 160 900.00\$ |
| 2016 | 166 400.00\$ |
| 2017 | 172 000.00\$ |
| 2018 | 177 900.00\$ |
| 2019 | 184 000.00\$ (à payer en 2019) |
| 2019 | 1 017 800.00\$ (à renouveler) |

QUE pour réaliser cet emprunt, la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 24 avril 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt #30-01, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

Afin d'éviter tout conflit ou apparence de conflit d'intérêt dans le prochain dossier, Madame Christine Caron se retire.

RÉSOLUTION NO: 4535-14

REFINANCEMENT RÈGLEMENT #30-01

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins du Sud de la Beauce pour son emprunt par billets en date du 24 avril 2014 au montant de 1 879 000.00\$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 30-01. Ce billet est émis au prix de 100.00\$ CAN pour chaque 100.00\$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

| | | |
|----------------|---------|---------------|
| 160 900.00\$ | 2.665 % | 24 avril 2015 |
| 166 400.00\$ | 2.665 % | 24 avril 2016 |
| 172 000.00\$ | 2.665 % | 24 avril 2017 |
| 177 900.00\$ | 2.665 % | 24 avril 2018 |
| 1 201 800.00\$ | 2.665 % | 24 avril 2019 |

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

Madame Christine Caron, représentante de la municipalité de St-Simon-les-Mines reprend son siège.

RÉSOLUTION NO: 4536-14

REMPLACEMENT TEMPORAIRE DE M. JEAN-CLAUDE FORTIN

CONSIDÉRANT que ce conseil avait autorisé par sa résolution #4528-14 adoptée le 20 mars 2014 Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier à l'effet d'embaucher un journalier afin de combler l'absence prévue de Monsieur Jean-Claude Fortin;

CONSIDÉRANT qu'après plusieurs recherche Monsieur Turcotte a embauché en date du 03 avril 2014 Monsieur Richard Houle domicilié dans la Ville de Saint-Georges;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Jeannot Drouin
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par son directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Roger Turcotte à l'effet d'avoir embauché Monsieur Houle;

QUE Monsieur Houle soit désigné comme employé temporaire à la Régie selon l'article 3.8A de la Politique de travail du personnel régulier de la Régie laquelle a été adoptée par la résolution #4517-14 le 20 mars 2014.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4537-14

EMBAUCHE DE MONSIEUR ALEX PARENT

CONSIDÉRANT que l'écocentre de la Régie est ouvert le samedi avant-midi de 08h00 à 11h30 pour la période comprise entre le 05 avril 2014 et le 25 octobre 2014 inclusivement;

CONSIDÉRANT que Monsieur Rosaire Paquet, contremaître au lieu d'enfouissement recommande l'embauche de Monsieur Alex Parent, domicilié au 1469, 8^e avenue, St-Côme-Linière pour opérer l'écocentre les samedis avant-midi durant cette période;

CONSIDÉRANT que Monsieur Parent est rémunéré selon le taux établi de la Politique de travail 2014 – 2018 de la Régie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la recommandation de Monsieur Rosaire Paquet et embauche rétroactivement au 05 avril 2014 Monsieur Parent pour la période et selon les conditions mentionnées dans le préambule de la présente résolution;

QUE ce conseil abroge à toutes fins que de droit sa résolution #4518-14 adoptée le 20 mars 2014.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4538-14

INTERUPTEUR – GÉNÉRATRICE - TRAITEMENT

- CONSIDÉRANT** que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie, Monsieur Roger Turcotte a demandé à trois (3) entrepreneurs électriciens de la région, un prix afin d'installer aux bâtiments de traitement des eaux de lixiviation (poste de désinfection et S.M.B.R.) un interrupteur extérieur afin de pouvoir raccorder à l'entrée électrique de ces bâtiments une génératrice en cas de besoin;
- CONSIDÉRANT** que ces trois (3) entrepreneurs ont déposé à la Régie le 11 avril dernier, avant 11h00, des prix différents pour des installations différents l'une de l'autre;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de faire évaluer par un ingénieur qualifié les offres déposées;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Monsieur Marcel Busque
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil demande à la firme d'ingénieur oeuvrant pour WSP Canada Inc. un avis sur les trois (3) offres déposées;

QUE s'il y a lieu, cette firme soit autorisée à préparer plan et devis afin que la Régie puisse retourner en appel d'offres sur invitation dans ce dossier;

QUE les frais inhérents à ce mandat soient payés par le fonds d'opération de la Régie.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4539-14

LOCATION DE MAIN-D'OEUVRE

- CONSIDÉRANT** qu'en date du 01 avril 2014, Monsieur Pierre Paquet, technicien en génie civil et préposé au poste de pesée de la Régie a déposé un certificat médical à l'effet qu'il est incapable de travailler pour raisons médicales durant la période comprise entre le 27 mars 2014 et le 27 avril 2014;
- CONSIDÉRANT** que durant cette période, le personnel de la Régie est déjà réduit (vacance au département de communications et à l'écocentre, congé de maladie pour le journalier préposé à la collecte des encombrants ménagers);
- CONSIDÉRANT** que cette période coïncide avec la fin d'un trimestre et que la Régie doit déposer différents rapports aux instances gouvernementales;

CONSIDÉRANT que Madame Audrey Poulin, employée à la MRC Beauce-Sartigan a déjà travaillé à la Régie et qu'elle connaît les différents rapports à produire, de même que le fonctionnement du poste de pesée et de la Régie en général;

CONSIDÉRANT que Messieurs Éric Maheux, président et Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier ont rencontré Monsieur Pierre Bégin, préfet de la MRC Beauce-Sartigan, de même que Monsieur Éric Paquet, directeur général à l'effet de savoir s'il était possible de « louer » les services de Madame Poulin durant l'absence de Monsieur Paquet;

CONSIDÉRANT que la réponse de Messieurs Bégin et Paquet fut affirmative, mais que la MRC garde préséance sur les services de Madame Poulin;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Michel Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par Messieurs Maheux et Turcotte à l'effet de « louer » les services de Madame Poulin à la MRC Beauce-Sartigan au taux horaire de 30.83\$ l'heure plus 5.00\$/jour pour couvrir les frais de déplacement additionnel de Madame Poulin;

QUE cette entente soit rétroactive au 02 avril 2014.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4540-14

DISPOSITION D'ACTIFS

CONSIDÉRANT que la Régie possède divers équipements tels ordinateurs, imprimantes, télécopieurs, claviers, climatiseurs, fourche pour tracteur qu'elle avait achetés au cours des années passées;

CONSIDÉRANT que ces équipements ont été remplacés par des équipements plus performants tout au cours de ces années;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet lors de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Elzéar Dupuis
APPUYÉ par Madame Annie Labbé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à se départir, au nom de cette dernière de ces équipements soit en les vendant, soit en les dirigeants aux endroits où ils seront récupérés et recyclés.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4541-14

OFFRE DE SERVICE DE WEIGH-TRONIX CANADA ULC

- CONSIDÉRANT** que Monsieur Clément Fradette de Weigh-Tronix Canada ULC offre en date du 04 avril 2014 à la Régie de renouveler son contrat de service pour une période de 12 mois en ce qui concerne le logiciel de gestion S.I.R. que la Régie utilise pour comptabiliser les données au poste de pesée;
- CONSIDÉRANT** que cette offre est au prix de 1 150.00\$ par année plus taxes;
- CONSIDÉRANT** qu'il est plus avantageux pour la Régie d'avoir un contrat de service que de payer selon l'acte posé;
- CONSIDÉRANT** que la Régie a déjà un contrat avec cette compagnie depuis plusieurs années;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Christine Caron
APPUYÉ par Monsieur Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil accepte la reconduction du contrat de service avec Weigh-Tronix Canada ULC pour une période de 12 mois au prix de 1 150.00\$ plus taxes, le tout selon l'offre transmise le 04 avril 2014;

QUE Monsieur Roger Turcotte, directeur général et secrétaire-trésorier soit par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Régie, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4542-14

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU MDDEFP

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a reçu le 25 novembre 2013 du ministère du Développement durable de l'Environnement de la Faune et des Parcs un avis de non-conformité;
- CONSIDÉRANT** que les membres de ce conseil ont adopté en date du 19 décembre 2013, la résolution #4492-13 à l'effet d'initier en 2014 une rencontre avec les représentants de ce ministère et les différents intervenants au niveau de ce dossier à la Régie;
- CONSIDÉRANT** que la firme d'ingénieurs au dossier WSP Canada Inc. a déposé en date du 28 mars 2014 une demande d'enveloppe budgétaire maximale de 5 000.00\$ plus taxes pour assister la Régie dans ce dossier;
- CONSIDÉRANT** que le directeur général et secrétaire-trésorier a discuté lors d'une rencontre tenue le 10 avril 2014 avec Messieurs Éric Maheux, président, Elzéar Dupuis, vice-président et Madame Christine Caron, vice-présidente de la demande formulée par WSP Canada Inc. et que ces derniers ont donné l'aval à ce dossier;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;
EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Jean-Marc Doyon
APPUYÉ par Monsieur Yvan Paré
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine la décision prise par les personnes présentes et accepte l'enveloppe budgétaire demandée par WSP Canada Inc. dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4543-14

RÉCUPÉRATION DE TUBULURE D'ÉRABLIÈRE

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud œuvre dans la gestion des matières résiduelles depuis février 1981;

CONSIDÉRANT qu'un des objectifs que s'est fixé la Régie est de collaborer avec les entreprises œuvrant dans la récupération et le recyclage des matières résiduelles ayant un potentiel de valorisation au lieu de les enfouir tout simplement (RRR-V);

CONSIDÉRANT que la Régie Intermunicipale s'est doté en 2012 d'un plan de communication et qu'en 2013, elle a embauché Madame Audrey Paquet à titre d'agente aux communications afin de faire connaître les différents services qu'elle offre à la population du territoire qu'elle dessert (54 296 personnes réparties dans 17 municipalités);

CONSIDÉRANT que l'acériculture est une industrie majeure dans la région Chaudière-Appalaches;

CONSIDÉRANT qu'un de ses services est la récupération de la tubulure d'érablière, laquelle est ensuite redirigée à l'entreprise Cartonek Inc. de Ste-Marie pour y être traitée;

CONSIDÉRANT que la Régie reçoit et achemine à cette entreprise entre 15 et 20 tonnes métrique annuellement de tubulure d'érablière;

CONSIDÉRANT qu'avec la mise en œuvre de son plan de communication au fil des ans, la Régie pense doubler le volume de tubulure à récupérer annuellement;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet lors de la présente assemblée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil réitère son appui à l'entreprise Cartonek Inc. dans ses démarches auprès des différentes instances, afin de se faire reconnaître comme récupérateur de tubulure d'érablière dans la région.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 4544-14

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Yvan Paré
APPUYÉ par Monsieur Daniel Campeau
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la présente assemblée soit levée à 20h58.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ÉRIC MAHEUX

ROGER TURCOTTE